

**COMMISSION PROFESSIONNELLE
PARITAIRE ROMANDE
DU NETTOYAGE DES TEXTILES**

Route du Lac 2, 1094 Paudex
Case postale 1215 - 1001 Lausanne
Tél. : 058 796 35 98
mschaer@centrepatronal.ch

**Aux entreprises de nettoyage de
textiles soumises à la Convention
collective de travail romande du
nettoyage des textiles**

Paudex, juillet 2024
FAB/MSC

**CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL ROMANDE DU NETTOYAGE
DES TEXTILES (CCT-NT)
2023-2026**

Madame, Monsieur,

Les partenaires sociaux de la Commission professionnelle paritaire pour le secteur du nettoyage des textiles (CPPRNT) ont le plaisir de vous communiquer quelques nouvelles liées à notre branche d'activité.

Sommaire (3' de lecture)

1. Formations continues
2. Convention collective de travail 2023-2026
3. ARENT - Unia
4. Commissions - Secrétariat



1. Formations continues



Pour rappel et afin d'encourager l'actualisation des connaissances et la valorisation de la profession, chaque travailleur payant la contribution professionnelle peut bénéficier d'une participation de la part de la CPPRNT.

Chaque entreprise dispose donc d'une large palette de formations continues en faveur de ses employé-e-s qu'elle peut trouver auprès de l'association romande des entreprises de nettoyage des textiles (ARENT), ou auprès de l'association suisse des entreprises d'entretien des textiles (ASET).

On relève par exemple :

- Les formations en lien avec la santé/sécurité au travail, la sécurisation du chargement, Cours OACP, les règles de transport, les formations premiers secours ;
- Les cours de langues (principalement français) ;
- Les formations théoriques en lien avec le métier ou techniques (normes ISO, dispositions MSST) ;
- Les formations en lien avec le développement personnel et le management (communication, management, relation client, management des absences, gestion des comportements, etc.).

A noter que les cours interentreprises, Art. 32, les formations cybersécurité, les formations initiales et les formations sortant du champ d'application du métier ne peuvent pas être pris en charge par les fonds paritaires.

a. Prise en charge des coûts 2024

Le fonds paritaire de formation continue intervient de manière subsidiaire et rembourse tout ou partie des frais de formation à l'entreprise comme suit :

Collaborateurs/trices	Niveau de prise en charge
Collaborateurs/trices d'exploitation	à 100%
Collaborateurs/trices techniques	à 75%
Collaborateurs/trices administratifs :	à 50%

b. Prise en charge de la perte de gain NEW

Les heures dédiées à la formation organisée par l'employeur doivent être considérées comme temps de travail et rémunérées comme tel. Dans le cas où l'employeur a versé le salaire correspondant au temps passé en formation, la CPPRNT rembourse l'entreprise à raison d'un montant forfaitaire supplémentaire, en sus de la prise en charge des formations, de :

- CHF 200.00 par jour
- CHF 100.00 par demi-journée

avec un maximum de **10 jours de formation par année civile !**

Entrée en vigueur de la prestation : 1^{er} janvier 2024

c. Prise en charge des cours de français

Les cours de français ont pour mission d'améliorer les connaissances des employé-e-s et de faciliter l'intégration sociale et professionnelle.

Pour les cours de français délivrés au sein de l'entreprise, la CPPRNT paie le coût de la formation en elle-même, ainsi que la perte de gain à hauteur de CHF 20.00/heure en faveur de l'entreprise selon un plafond de 54 périodes de 45-60 minutes sur un délai cadre de 30 semaines depuis le 1^{er} jour de formation.

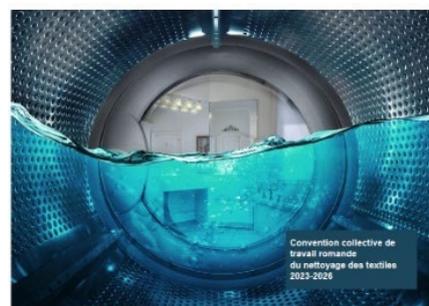
N'hésitez pas à profiter des formations délivrées par vos associations professionnelles et de nous faire part de vos souhaits en formation continue ou de définir avec vous les formations en lien avec le domaine d'activité !

2. Convention collective de travail 2023-2026

Vous êtes nombreux à commander la brochure de la nouvelle CCT 2023-2026 étendue. Nous vous rappelons que vous pouvez la télécharger en français, ou en allemand, sur le site internet : <https://www.cct-nt.ch/cct/convention-collective-de-travail>

OU

Procéder à une commande en ligne par le biais de notre formulaire sur la page : <https://www.cct-nt.ch/contact/commander-la-cct>



Concernant les modifications des principales dispositions, la CPPRNT vous renvoie à la Newsletter de septembre 2023 et vous signale notamment :

- Le passage de la classe 1 à la classe 2 après 15 mois d'expérience dans la branche (art. 4.1 et 4.2 CCT) ;

- La grille des salaires minimums (art. 5.1 CCT) ;
- Contrats spéciaux pour étudiants (art. 5.1.2 CCT) ;
- Résiliation des contrats en la forme écrite (art. 7.3 CCT) ;
- Communication des horaires de travail et temps de change (art. 8.6 et 8.7 CCT) ;
- Les heures supplémentaires (art. 9.3 CCT) ;
- Le droit aux vacances (art. 12 CCT) ;
- Le congé paternité (art. 13.2 CCT) ;
- Incapacité de travail de courte durée (art. 18 CCT) ;
- Protection contre le harcèlement sexuel et moral (art. 25 CCT).

L'association romande des entreprises de nettoyage des textiles (ARENT), tout comme votre Commission professionnelle paritaire pour le secteur du nettoyage des textiles (CPPRNT), se tiennent à votre disposition pour d'éventuelles requêtes de votre part.

3. Association romande des entreprises de nettoyage des textiles (ARENT) - UNIA

ARENT

L'ARENT est composée actuellement de 21 membres, succursales comprises, actives dans le nettoyage des textiles sur les cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel, Fribourg, Valais, Jura.

Votre voix est importante pour :

- Participer à l'évolution de la profession ;
- Sauvegarder les intérêts professionnels de chacune des entreprises ;
- Participer à l'évolution de la convention collective ;
- Lutter contre toute forme de concurrence déloyale ;
- Partager les préoccupations de chaque entreprise ;
- Promouvoir la formation professionnelle et l'évolution de la branche auprès des employés, des apprentis.

Il est donc important de rejoindre l'ARENT et de pouvoir partager, donner votre avis, lors de son Assemblée générale. Pour adhérer à l'ARENT : <https://www.cct-nt.ch/demande-adhesion>

UNIA

La défense des intérêts du personnel est assurée par le syndicat Unia, partenaire social de la CCT. Il assure l'encadrement collectif des employé-e-s ainsi que le soutien individuel de ses membres, à qui il offre un soutien juridique mais aussi des formations continues, des cours de langue, ainsi que différentes prestations sociales. Pour adhérer à Unia : <https://www.cct-nt.ch/contact/contacter-unia>

4. Secrétariat

Pour toutes informations souhaitées, notre équipe du secrétariat général se tient à votre entière disposition.

Mélisande Schär	Secrétariat général	Tél : 058 796 35 98 e-mail : mschaer@centrepatronal.ch
Frédéric Abbet	Secrétaire général	Tél : 058 796 38 10 e-mail : fabbet@centrepatronal.ch

COMMISSION PROFESSIONNELLE PARITAIRE ROMANDE DU NETTOYAGE DES TEXTILES

Le Secrétaire général



Frédéric Abbet